

sud

PUBLIC - PARAPUBLIC

Chauderon 5 – 1003 Lausanne – Tél. 021 / 351 22 50
www.sud-vd.ch – info@sud-vd.ch

PROJET DE LICENCIEMENT CONTRE LES VEILLEUSES/EURS

À Eben-Hézer, les pratiques des directions successives sont connues de toutes et tous. Elles ont laissé des traces profondes. Un management dur, trop souvent marqué par le contrôle, les pressions et les sanctions, ainsi que la précarisation et l'atomisation du salariat ont marqué cette institution. La Fondation Eben-Hézer fait figure de poisson-pilote dans ce domaine pour tout le canton. Il faut s'interroger sur l'évolution de la qualité des prestations consenties aux usagers/ères, ainsi que sur la dégradation du travail éducatif et social. Durant toute la dernière période à Eben-Hézer se posent de nombreux problèmes concernant la santé et le moral de celles et ceux qui y travaillent. Maladies, burnout, licenciements, voire démissions forcées augmentent et prennent de l'importance.

Aujourd'hui, ce sont les travailleurs/euses les plus précaires de l'institution qui font les frais de la politique de gestion du personnel.

Les veilleurs/euses, qui par leur présence entretiennent un lien important et reconnu par les résident-e-s, ont toutes et tous reçu, quelques jours avant les fêtes, **une lettre leur signifiant le projet de leur licenciement.**

Afin de justifier ce projet, la direction invoque la nécessité pour les veilleur-euse-s d'effectuer une formation supplémentaire (Croix-Rouge) afin de correspondre au nouveau cahier des charges. Ceci est faux. Ainsi elle se cache derrière un accord émanant de l'AVOP. Cet accord la direction doit l'appliquer, sans nul doute. Mais le projet de licenciement collectif ne découle pas des dispositions de cet accord, mais de la volonté d'une direction qui veut restructurer pour imposer d'avantage de mobilité et de flexibilité. Les veilleurs/euses dormant-e-s sont les victimes de cette stratégie managériale.

La qualité du travail de ces veilleurs/euses ainsi que leur bon fonctionnement et leur intégration au travail pédagogique sont reconnus par toutes les équipes éducatives. Ils-elles sont pourtant aujourd'hui les victimes **d'un projet de restructuration totale de leur secteur d'activités.**



Ce choix est le fruit d'une stratégie claire. La direction veut procéder de manière discrétionnaire, en ne reconnaissant à ces travailleurs/euses aucune garantie liée à leur expérience et leur ancienneté dans la maison. Elle projette de licencier au nom de ses propres intérêts et critères pour choisir en toute liberté celles et ceux des veilleurs/euses qui pourraient être réengagé-e-s. La direction veut redéfinir le cahier des charges pour y



intégrer flexibilité, mobilité et disponibilité (travail sur appel). Elle veut définir des postes avec de nouvelles qualifications en faisant payer aux veilleuses/euses qui voudraient être réengagé-e-s le coût et le temps à investir pour ces formations sans prendre aucun engagement formel en matière d'aide pour les personnes qui accepteraient de se former pour les nouveaux profils de postes. **Au final : des travailleurs/euses plus dociles, atomisé-e-s, et précarisé-e-s.**

Les veilleurs/euses qui travaillent avec le syndicat SUD pour défendre leurs intérêts, ont exigé collectivement une séance d'information accordée le 18 janvier par la direction. Au-delà de la courtoisie de rigueur, la mauvaise foi quant à ses intentions et l'irrespect face aux années de travail effectuées de la part d'une direction n'a pas manqué d'augmenter le malaise. Les revendications des veilleurs/euses sont légitimes et justes. La tentative d'Eben-Hézer d'individualiser le problème en traitant la situation au cas par cas ne fait que renforcer notre détermination à mener le combat collectivement.

Nous appelons toutes celles et tous ceux qui travaillent dans cette institution à se mobiliser et à montrer leur solidarité par tous les moyens qu'ils-elles jugeront bons afin que se concrétise les revendications :

1. Ouverture au plus vite des négociations entre les veilleuses et les veilleurs, la direction d'Eben-Hézer et le syndicat SUD.
2. Retrait de tous les projets de licenciements.
3. Refus d'effectuer des formations longues, autofinancées, et non-adaptées au travail réel.
4. Maintien des conditions de travail, salariales et refus de la flexibilité annoncée.

PAS DE VEILLE SANS LENDEMAIN !